

Règlement de Course

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

1. Lieu, date et nature des épreuves

La course "Les Foulées du Diablotin" se déroule le dimanche 19 avril 2026 et est composé des épreuves suivantes:

La Flamboyante - Trail de 14km et 400m de dénivelé positif environ. Départ à 10h00

La Flamboyante - Randonnée non chronométrée de 14 km et 400m de dénivelé positif environ. Départ à 10h05

La Flamèche- Randonnée non chronométrée de 7 km et 230m de dénivelé positif environ. Départ à 10h45

Le départ est donné de la place Fleury Lancelin à Marcy-l'étoile.
L'arrivée se fait au même endroit.

Afin de préserver l'esprit convivial de cet événement, il est limité à 300 participants, tous formats compris.

2. Organisateur

Les Foulées du Diablotin sont organisées par l'amicale des sapeurs pompiers de Marcy l'étoile et Charbonnières-les-bains, association 1901, dont le siège est situé au 1543 route de Sain-Bel, 69280 Marcy l'Etoile.

3. Conditions de participation

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Juniors (nés en 2008 et avant) pour le format trail. Les coureurs mineurs doivent fournir une autorisation parentale via la plateforme d'inscription.

Aucune restriction d'âge pour les formats randonnées. Les personnes mineurs ne peuvent s'inscrire seules sur les randonnées et seront obligatoirement accompagnées d'un représentant légal.

b) Athlètes handisport

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

c) Certificat médical :

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence délivrée par La FFA, en cours de validité à La date de la manifestation ;
- soit d'un certificat PPS datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté.

Les documents devront être remis à l'organisateur au plus tard le 12 avril 2026 à 23h59, via la plateforme d'inscription en ligne. Toute inscription incomplète ne sera pas validée et non remboursée.

4. Inscription et Dossard

a) inscription

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet de l'organisation. Aucune inscription de dernière minute n'est possible sur place. Toute inscription est définitive, l'annulation par les participants ne donne lieu à aucun remboursement.

Le droit d'inscription est de :

20€ pour La Flamboyante (format trail et randonnée).

13€ pour La Flammèche (format randonnée).

L'inscription inclut le dossard, la puce de chronométrage pour le format trail, l'ensemble des ravitaillements et un repas convivial à l'arrivée, composé d'une boisson, d'une salade, d'un saucisson chaud accompagné de pommes de terre, de fromage et d'un fruit en dessert. Le menu est donné à titre indicatif et peut être modifié par l'organisation.

b) Dossard

L'athlète doit porter, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation sur la poitrine, fixé en trois points (épingles non fournies).

Le retrait des dossard se fait à la salle des fêtes de Marcy-l'Etoile, le 19 avril de 8h30 à 9h45, sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la

course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

c) Matériel de sécurité

Les participants au format trail devront avoir à minima avec eux:

- une réserve d'eau d'au moins 500ml
- un téléphone portable chargé et allumé

En fonction de la météo, il pourra également être demandé d'avoir une veste imperméable contre les intempéries.

Il n'y a pas de matériel obligatoire pour le format randonnée, mais il est fortement conseillé d'emporter à minima le même matériel que pour le format trail.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, Il entraînera la disqualification de l'athlète.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

a) Bâtons

Le port des bâtons n'est pas autorisé sur le format trail chronométré.

Le port des bâtons est autorisé sur les formats randonnées non chronométrées.

b) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour le format 7 km est 2h. Le temps maximum alloué pour le format est de 14 km est de 4 h. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

c) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard ;
Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

7. Classements et récompenses

Un classement sera établi pour le format trail uniquement.

Une récompense sous forme de panier garni sera remise aux trois premiers des classements masculins et féminins.

Aucune prime ne sera remise.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation.
Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à La parution de Leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour La FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

8. Ravitaillements

Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Un ravitaillement solide et liquide sera mis à disposition des participants de la Flamboyante, au point kilométrique 8.5 environ et au point kilométrique 3.3 pour les participants de la flammèche.

Un ravitaillement solide et liquide sera disponible à l'arrivée.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule majoritairement sur chemins en milieu naturel, et emprunte par moment des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée, et respecter les indications des signaleurs bénévoles.

b) Balisage

Les parcours sont balisés grâce à de la rubalise dans les zones naturelles et de la peinture spécifique sur les surfaces bitumineuses. Le balisage temporaire sera retiré à l'issue de la course.

c) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par nos signaleurs sur le parcours.
Des secouristes seront présents à l'arrivée.

d) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Tout concurrent est tenu de prévenir l'organisateur de tout accident dont il peut être témoin afin que l'organisateur puisse déclencher l'intervention des secours.

e) Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont interdits sur le format chronométré.

Les animaux de compagnie sont les bienvenus sur les formats randonnée tant qu'ils restent tenus en laisse. Une vigilance particulière est demandée aux maîtres, les parcours étant partagés avec le format trail, les animaux ne doivent pas gêner les coureurs.

10. Repas, parking, vestiaire

Un repas convivial à l'arrivée, composé d'une boisson, d'une salade, d'un saucisson chaud accompagné de pommes de terre, de fromage et d'un dessert est proposé à l'ensemble des participants.

Les accompagnateurs qui ne participent pas à l'épreuve peuvent également profiter du repas en s'inscrivant à l'avance pour 10€.

Des parkings gratuits sont disponibles à proximité de la salle des fêtes.

Des toilettes, un vestiaire et un espace de dépose de sacs sont disponibles dans la salle des fêtes. L'espace consigne sera sous la surveillance des bénévoles mais l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

11. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

L'organisateur met en place des poubelles de tri sélectif au ravitaillement ainsi qu'à la salle des fêtes, les participants sont tenus de trier leurs déchets.

12.Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

13.Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

14.Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Une telle annulation ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.